



170 rue du Chef-Lieu
73200 ALLONDAZ
☎ : 04.79.37.05.41
mairie@allondaz.fr
www.allondaz.fr

QUESTIONS DIVERSES DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2023

Ludovic BARBONI expose le projet NEFLE (Notre École, Faisons-là Ensemble) soutenu par l'Etat. Pour Allondaz, ce projet portera sur le réaménagement de la cour de l'école avec la création d'agrès pour favoriser la motricité des enfants. Projet effectué avec le concours de Marion CIRON qui a ajouté au dossier une étude précise et très complète qui étaye notre demande. Coût d'environ 32 790 euros soutenue à 26 212 euros par la subvention. (Si le projet est accepté, sinon le projet ne se fera pas).

Madame le maire a pris acte de la démission du conseil d'Anne-Laure CLOS ARCEDUC par suite de son départ de notre commune. Nous la remercions chaleureusement pour son investissement.

Courant les prochaines semaines un point sera fait sur les heures des agents pour réévaluer les contrats si besoin.

Départ de notre agent communal Christophe RASTELLO à la retraite le 1er avril 2024. Il y a la possibilité de lui attribuer une prime « CIA » pour son départ. Rodolphe RIMBOUD sera son remplaçant à partir du 1^{er} mars 2024. Rodolphe est actuellement agent communal sur la commune de Marthod et il fait sa demande de mutation.

Le conseil a conscience de la problématique occasionnée par la société HELCO et de leur stationnement en bord de route au lieu-dit les Bons et Plan Mérier. De nombreuses contraventions ont déjà eu lieu. Ils doivent se garer sur leur terrain de location. La mairie autorise les véhicules plus lourds à se garer au niveau du parking devant la mairie.

Le déneigement suscite toujours beaucoup de remarques sur la qualité de celui-ci. L'entreprise de déneigement s'efforce d'assurer au mieux. La commune compte 8 kilomètres de voies communales répartis sur 5 hameaux (il faut également compter le transit entre les hameaux, tout autant de kilomètres). Nous constatons que de plus en plus de riverains se garent en limite de voie. Il est impératif de limiter le stationnement le long des voies communales afin de ne pas gêner le déneigement.

L'installation de jalons en bordure de voie sert à déterminer les limites des bords des routes et non à interdire au service de déneigement de pousser la neige. Nous comptons sur votre compréhension.

Pour information, la confection du A à Z est en cours, avec distribution début d'année 2024.

La date du repas de nos anciens est positionnée au dimanche 21 janvier 2024, avec en fin de journée la galette pour tous les Allondains.

Le repas des agents et des conseillers municipaux sera le vendredi 19 janvier 2024.

Alice TOUREILLE nous informe que l'école de Thénésol a gagné le défi des écoles et a remporté un prix de 200 euros offert par Arlysère.